

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2008**

**Absente excusée : GENEVET Emmanuelle**

**Ordre du jour :**

- Service eau et Assainissement
- Amendes de police – travaux divers
- Procédure de reprise de biens présumés sans maître
- Service minimum Education Nationale
- Reprise de la concession Café de France / « Black Pearl »
- Etude d'exonérations diverses impôts locaux
- Illuminations de Noël
- Questions diverses

Lecture est faite du compte rendu de la séance du Conseil du 9 juillet 2008.

Matthieu TESTARD est nommé secrétaire de séance.

**SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT**

**Ø Service Public Assainissement Non Collectif – SPANC**

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion organisée par le service du SPANC du Pays des Cévennes le 19 septembre dernier.

Une réunion publique aura lieu mi décembre afin d'exposer aux personnes concernées le bien fondé de la démarche, la réglementation en vigueur ainsi que des informations sur les dates de contrôle des installations.

**Ø Station d'Épuration**

Monsieur le Maire indique au Conseil avoir lancé la procédure de désignation d'un maître d'œuvre chargé d'assurer le suivi du chantier de création de la nouvelle station d'épuration et de réhabilitation d'un tronçon du réseau EU, suite au schéma directeur d'assainissement.

Après publication d'un avis d'information, quatre offres ont été déposées en Mairie par les Cabinets GAXIEU, GINGER, RCI et AMEVIA.

La procédure adaptée prévoyait un choix selon la compétence et les certificats de capacité ; le cabinet RCI « Rhône Cévennes Ingénierie » a été retenu pour ses garanties de sérieux et son aptitude à remplir au mieux cette mission.

*Prise d'une délibération – 10 voix pour*

**Ø Télésurveillance**

Le poste de télésurveillance a été installé à la Station de pompage.

Une formation va être dispensée à cinq élus, volontaires pour s'investir dans le suivi du réseau « eau » et susceptibles d'intervenir en cas d'alerte.

**Ø Facturation 2007/2008**

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la facturation 2007/2008.

La commune comptabilise 315 compteurs d'eau ; 45 664 m<sup>3</sup> d'eau ont été facturés pour un montant revenant à la commune de 78 861,43 €.

Deux nouvelles redevances (modernisation des réseaux de collecte et pollution domestique) ont été quittancées pour le compte de l'Agence de l'eau et seront reversées à celle-ci.

**Ø Tarifs 2009**

Monsieur le Maire indique au Conseil que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, afin de pouvoir bénéficier des aides accordées par l'Agence de l'eau, le prix de l'assainissement facturé aux abonnés domestiques en sus du prix au m<sup>3</sup>, devra être supérieur ou égal à 0.50 €.

En conséquence, le tarif « m<sup>3</sup> assaini » facturé 0.35 € en 2008 passerait à 0.50 €.

Après délibération le Conseil Municipal valide cette augmentation et fixe comme suit les tarifs de l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2009 :

- prix du m3 non assaini :	1.20 € - <i>inchangé</i>
- prix du m3 assaini : base de 1.20 + 0.50	1.70 € - + 0.15 € <i>assainissement</i>
- abonnement :	35.00 € - <i>inchangé</i>
- location et entretien compteur :	13.00 € - <i>inchangé</i>
- raccordement au tout-à-l'égout :	850.00 € - <i>inchangé</i>
- frais d'étude et de mise en service pour branchement au réseau d'adduction d'eau potable :	100.00 € - <i>inchangé</i>
- taxe entretien réseau assainissement	20.00 € - <i>inchangé</i>
- pénalité gel compteur	100.00 € - + 25 € ( <i>prix d'un compteur 94 €</i> )

Prise d'une délibération – 10 voix pour

### Ø Gabarit

Après discussion, le Conseil Municipal décide que les agriculteurs ayant fait l'objet d'une facturation au titre du gabarit pour l'année 2007 seront contactés afin de vérifier l'utilisation effective de ce service.

Seuls les usagers recevront un titre de paiement, les autres devront remettre la clé d'accès en Mairie.

## AMENDES DE POLICE – TRAVAUX DIVERS

### Amendes de Police

Monsieur le Maire rappelle le dossier déposé au titre des amendes de police 2008 concernant la sécurisation des carrefours RD7 / chemin de serre courry nord et RD7 / chemin de la grande combe.

Le montant global des travaux s'élève à 92 000 € HT. La subvention accordée par le Conseil général est de 27 960 € (35% du plafond accordé).

Monsieur le Maire indique avoir reçu Monsieur TOURIERE, de l'Unité territoriale (UT) d'Alès (service du Conseil général chargé de l'entretien des routes départementales).

Après examen du dossier, quelques modifications devront être apportées pour respecter la réglementation et seront soumises à l'UT pour finalisation du projet.

La commune disposera d'un délai de 2 ans pour exécuter les travaux, soit un coût d'environ 30 000 € HT par an.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à 9 voix pour et 1 voix contre, d'engager la réalisation des travaux de sécurisation et charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

Prise d'une délibération

### Travaux divers

Ø Monsieur le Maire a également abordé avec les services de l'UT un problème de pluvial situé entrée nord du village, en bordure des propriétés Masbon – Charbonnier.

Ce problème est lié à des travaux de consolidation de la chaussée face au CD 607.

La commune devra présenter au Conseil Général un dossier complémentaire d'aménagement de traversée du village. Le coût estimatif est fixé à 15 000 €.

Ø Le problème de vitesse dans le village a également été évoqué lors de la rencontre précitée mais les services de l'Unité territoriale sont opposés à l'installation de ralentisseurs sur le RD7.

Ø Compte rendu du Comité consultatif « travaux » et de la Commission « travaux » du 29 septembre 2009 :

Tous les dossiers en cours ont été évoqués.

→ Presbytère catholique : des devis seront demandés pour l'installation d'un WC et d'un évier,

→ Presbytère catholique : étude d'une sécurisation de l'emplacement où sont entreposées des bouteilles de gaz,

→ Foyer : intervention sur les douches et le ballon d'eau chaude,

→ Cimetière :

- problème des encombrants déposés entre les deux cimetières,
- réflexion sur un aménagement du parking,
- réflexion sur une extension future avec accès par l'existant.

Toutes les questions concernant le cimetière seront abordées ultérieurement à l'occasion de réunions de travail consacrées à l'élaboration d'un Règlement intérieur.

### **PROCEDURE DE REPRISE DE BIENS PRESUMES SANS MAITRE**

Monsieur le Maire indique au Conseil que le premier volet de la procédure de reprise des biens réputés sans maître - propriété DOMERGUE Marius – a été mené à son terme.

Après enquête auprès de la dernière commune de résidence connue et auprès des services relevant du Ministère de l'Economie (cadastre, trésorerie, etc...), après convocation de la commission communale des impôts directs le 22 septembre 2008 qui a émis un avis favorable, Monsieur le Maire a pris un arrêté le 25 septembre constatant l'absence de représentant du dernier propriétaire connu et le non paiement des contributions foncières pour les trois dernières années. Cet arrêté engage la procédure d'attribution à la commune des immeubles laissés sans maître par Monsieur DOMERGUE Marius.

L'arrêté a été affiché et publié par nos soins. Le délai avant reprise de la procédure est de six mois.

### **SERVICE MINIMUM EDUCATION NATIONALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la loi 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil, à la charge de la commune, pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des enseignants.

Devant l'impossibilité de mettre en place une telle procédure dans la commune, Monsieur le Maire a saisi l'Inspecteur d'Académie et reste dans l'attente d'une réponse.

### **REPRISE CONCESSION CAFE DE FRANCE / COMMUNE PAR LE « BLACK PEARL »**

Monsieur le Maire fait état d'une convention passée avec le Café de France pour l'exploitation et l'entretien de la terrasse située dans le Champ de Foire, sur le domaine public communal.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de reconduire la concession à l'identique avec le nouvel exploitant.

### **ETUDE EXONERATIONS DIVERSES TFB**

Une notice de la Direction générale des finances publiques indique que les assemblées délibérantes des collectivités peuvent décider, par voie de délibération, de modifier les modalités d'établissement des impôts directs et donc ainsi décréter certaines exonérations.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer dans ce sens.

### **ILLUMINATIONS DE NOEL**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'installation d'un complément d'illuminations de Noël.

Le Conseil donne un accord de principe et charge Monsieur le Maire de réunir la commission environnement pour suite à donner.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Ø Le Syndicat mixte de transport du bassin d'Alès a répondu à notre courrier du 2 juillet 2008 concernant la mise en place d'un service de transport à la demande. Notre requête sera proposée à l'inscription du budget 2009.

Ø La société ELECSERVICES a fait part à la commune de l'installation, à la demande d'ERDF NIMES, d'un poste de transformation, lieu dit « la rouvière » sur le Mont Bouquet.

Ø Le 23 septembre dernier, l'Office National des Forêts a procédé à la vente de la coupe de bois, parcelle 18, lieu dit « coursigaud », par Monsieur VERA, pour un montant de 10 800 €.

Ø Compte rendu de la réunion du 30 septembre du Centre Communal d'Actions Sociales – CCAS

- L'opération « brioches » au profit de l'enfance inadaptée se déroulera les 10, 11 et 12 octobre 2008,
- La réunion des Présidents d'associations du 8 octobre permettra de voir s'il y a émergence et volonté d'une action commune pour l'organisation du TELETHON.
- Un accord de principe est donné pour reconduire le repas des aînés en janvier 2009.

Ø Tour de guet du Mont Bouquet :

- une entreprise spécialisée procède actuellement à la réfection des peintures.
- la tour pourrait être équipée d'un mât permettant la connexion à l'Internet Haut Débit pour des communes situées en « zones blanches » comme BOUQUET.

Ø Zone IV NA du POS – Etude de faisabilité d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)

Suite à la volonté de la SCA Vignerons du Mont Bouquet de diversifier son offre, un projet de développement de la zone IV NA du POS pourrait être envisagé.

La commune devra donner son accord mais suite au transfert de compétences au profit de la Communauté des Communes, c'est celle-ci qui serait initiatrice de l'étude de faisabilité et porteuse du projet.